Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260320-2026_03_053-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 26/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	16/03/2026
Date d'affichage de la convocation	16/03/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYAMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Cécile PARLOT, conseillère municipale
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Nadège BOUCKAERT, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Romain FIZE, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs : aucun

M.Denis MANCEAU est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-053 : Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Mme Aline le BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Romagné un effectif maximum de 5 adjoints.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260320-2026_03_053-DE

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :
18 voix pour
0 voix contre
1 abstention (Mme Bouckaert)

- **Décide** la création de 3 adjoints au Maire de Romagné.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le :26/03/2026
- *de la publication :*
Le :26/03/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Denis MANCEAU